



litige raccdt eaux usées avec constructeur

Par **JUANITO**, le **14/01/2011** à **19:36**

Bonjour,

Suite à la remise des clés de ma résidence secondaire fin novembre 2010, n'ayant (ni électricité ,ni raccdt tout à l'égout ainsi que le non raccdt des pluviales ...)ceci n'est qu'une parenthèse puisque d'après le contrat tout ceci était à ma charge , très mal spécifié comme toujours

là n'est pas le pb , en effet après avoir fait les démarches auprès de la mairie pour le raccdt des eaux usées , il s'avère que le point de raccdt se trouve en deçà des sorties prévues coté habitation (voyons quelques centimètres soit 3 à 4 cm de dénivelé inverse à la pente nécessaire pour le bon écoulement des eaux usées

Je ne sais plus trop quoi faire , si vous aviez une réponse pour m'aiguiller cela m'arrangerai fortement , car je me vois mal prendre à ma charge d'éventuelle modification pour les écoulements ceci n'étant pas fait dans les normes

merci de me répondre

Cordialement

Mr LAURIN jean-luc

Par **Isabelle FORICHON**, le **14/01/2011** à **20:30**

Vous avez déjà poser la question dans un autre post si je ne m'abuse?
Et je vous ai répondu....

Par **JUANITO**, le **15/01/2011** à **16:47**

bonjour,

suis désolé mais n'ai pas reçu de réponse lors de mon premier mail

Cordialement